



# **BUREAU SYNDICAL**

**PROCÈS-VERBAL**

**Séance du 21 mars 2023**

## SOMMAIRE

OUVERTURE DE SÉANCE .....	2
ORDRE DU JOUR .....	2
DÉSIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE .....	2
APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PRECEDENTE .....	2
RAPPORTS PRÉSENTÉS .....	2
QUESTIONS DIVERSES .....	7
ANNEXES - Délibérations .....	8

TABLEAU SUIVI DE DIFFUSION				
Date de réalisation	Objet	Mail	Site net	Autres
28/03/2023	Validation Secrétaire de séance	X (NL)		
04/04/2023	Validation « présents »	X (NL)		
04/04/2023	Montage PV avec délib			FC
11/04/2023	Diffusion en « provisoire » à tous	X (NL)	X (MS)	
<b>BS du 08/06/2023</b>	Approbation « séance suivante »			X (FC)
<b>BS du 08/06/2023</b>	Signature PV			X (FC)
<b>Après le BS 08/06/2023</b>	Diffusion en « définitif »		X (MS)	

## SÉANCE ET ORDRE DU JOUR

L'An deux mille vingt-trois, le 21 mars, à 14h30, le bureau syndical du Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie, dûment convoqué en date du 21 février 2023, s'est réuni au 4<sup>ème</sup> étage du SDES, à la Motte-Servolex, sous la présidence de Monsieur Michel DYEN.

Étaient présents : Marie-Claire **BARBIER**, Chantal **MARTIN**, Yves **BERTHIER**, Serge **DAL BIANCO**, Michel **DYEN**, Jean-Claude **RAFFIN**, Christian **RAUCAZ** et Alain **ZOCCOLO**.

Étaient absents ou excusés : Béatrice **SANTAIS**, Robert **AGUETTAZ**, Roger **BLANC-COQUAND**, Serge **TICHKIEWITCH** et Jean-Marc **VIAL**.

Assistaient également à la réunion :  
Nathalie **LAUGIER** et Jean-Elie **MOMMESSIN**.

**Membres en exercice : 13**  
**Présents : 8**  
**Représentés par mandat : 0**

Président de séance : Monsieur Michel **DYEN**, Président du SDES.

### OUVERTURE DE SÉANCE

Le Président ouvre la séance.

### ORDRE DU JOUR

Le Président donne connaissance de l'ordre du jour et des rapports déposés sur table :

#### Rapports simplifiés :

<b>BS 2-1-2023</b>	Audits énergétiques des bâtiments communaux : participations financières
<b>BS 2-2-2023</b>	Travaux d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage des communes : participations financières
<b>BS 2-3-2023</b>	Diagnostics éclairage public : Participations financières
<b>BS 2-4-2023</b>	Travaux d'enfouissement de réseaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES : programme provisoire 2023
<b>BS 1-5-2023</b>	Travaux IRVE : programme provisoire 2023

#### Points divers :

Commune de Chignin et de Pugnny-Chatenod.

### DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Yves **BERTHIER** est élu secrétaire de séance. Nathalie **LAUGIER** est élue secrétaire auxiliaire de séance (assiste à la séance mais sans participer aux délibérations).

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Michel **DYEN** propose d'adopter le procès-verbal du bureau du 7 février 2023.

**Adopté à l'unanimité.**

### RAPPORTS PRÉSENTÉS

#### **Audits énergétiques des bâtiments communaux : participations financières**

Le comité syndical du 29 juin 2021 a validé le principe de participations financières pour la réalisation d'audits énergétiques du patrimoine bâti des communes adhérentes du SDES, réalisés à l'initiative des communes sous leur propre maîtrise d'ouvrage ou sous celle du SDES.

Ces participations sont éligibles aux seules communes adhérentes, à l'exception de celles > 2 000 habitants n'ayant pas pris de délibération concordante à celle du SDES concernant la répartition des recettes issues de la TCCFE (équivalent du coefficient 3,5 conservé par le SDES et équivalent du coefficient 5 reversé à la commune).

De plus, le SDES étant lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) ACTEE II SEQUOIA organisé par la FNCCR, plus particulièrement pour le territoire des agglomérations de Grand Lac et Grand Chambéry, ce



programme peut financer des audits énergétiques pour le compte des communes de ces territoires afin de les aider dans leurs actions de maîtrise de l'énergie.

Aussi, il convient que le présent bureau syndical analyse et valide ou non les dossiers présentés en annexe au présent rapport, à savoir :

- ▶ 10 dossiers validés au précédent bureau syndical à valider de nouveau, représentaient initialement un engagement budgétaire global de 38 757,00 € TTC avec un reste à charge final pour le SDES de 16 148,75 € HT. Le montant a été révisé et s'établit maintenant à un engagement budgétaire global de 29 928,00 € TTC avec un reste à charge final pour le SDES de 12 470,00 € HT, tel que présenté dans le tableau n° 1 de l'annexe jointe au présent rapport.
- ▶ 9 nouveaux dossiers à valider, à réaliser sous MOA du SDES, représentant dès lors un engagement budgétaire global de 33 216,00 € TTC avec un reste à charge final pour le SDES de 4 930 € HT, tel que présenté dans le tableau n° 1 de l'annexe jointe au présent rapport.

Il est précisé que les montants estimés des audits, validés lors du dernier bureau syndical du 7 février ont été revus à la baisse. En effet, le recul d'une année de consultation sur cette typologie d'étude permet à ce jour d'avoir des estimations plus proches des prix réellement obtenus à l'issue de la mise en concurrence. Les chiffres indiqués dans le tableau « Dossiers à valider », tiennent également compte de cette estimation plus fine.

**Compte tenu des éléments ci-dessus, le bureau syndical est invité à :**

- ▶ **Approuver les dossiers listés dans le tableau annexé au présent rapport ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président, à signer avec chaque commune concernée les conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage spécifiques, valant convention financière à chaque dossier, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des prestations ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des prestations afférentes ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations, à prendre toutes décisions concernant l'attribution, l'exécution et la signature des marchés subséquents afférents ;**
- ▶ **Autoriser les engagements budgétaires des 9 dossiers sous MOA du SDES, sur la base des montants mentionnés dans le tableau n°1 annexé au présent rapport.**
- ▶ **Donner délégation au Président pour solliciter et percevoir les aides octroyées aux communes auprès des différents financeurs (SEQUOIA, EPCI, etc...).**

Michel DYEN soumet le vote à l'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

<b>Travaux d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage des communes : participations financières</b>
---

Les comités syndicaux des 14 juin et 4 octobre 2016 ont validé le principe de la participation financière du SDES aux travaux d'amélioration énergétique de l'éclairage public réalisés à l'initiative des communes et de leurs structures intercommunales de rattachement, tant en rénovation qu'en création et ce, à compter du second semestre 2016.

Ces participations sont éligibles aux seuls travaux contribuant aux économies d'énergie dans ce domaine : fourniture et pose de luminaires performants, fourniture et pose d'horloges astronomiques...

Pour les dossiers présentés au présent bureau syndical, les modalités de constitution et de dépose des dossiers ainsi que les participations financières, sont celles définies par le comité syndical du 22 février 2023.

Aussi, il convient que le présent bureau syndical analyse et valide ou non les 3 nouveaux dossiers notés A VALIDER.

Ces 3 dossiers listés dans le tableau annexé au présent rapport représentent une participation financière potentielle maximum de 13 228 €.

**Compte tenu des éléments ci-dessus, le bureau syndical est invité à :**

- ▶ **Approuver les 3 dossiers notés A VALIDER et listés dans le tableau annexé au présent rapport ;**
- ▶ **Autoriser les engagements budgétaires des 3 nouveaux dossiers, sur la base des montants maximum mentionnés dans le tableau financier annexé au présent rapport, soit une participation financière maximum globale de 13 228 € ;**
- ▶ **Donner délégation à Monsieur le Président pour notifier la participation financière du SDES aux maîtres d'ouvrages concernés.**

Michel DYEN soumet le vote à l'assemblée.

Adopté à l'unanimité.



## Diagnostics éclairage public : participations financières

*Monsieur le Président indique en préalable qu'une modification a été apportée à l'annexe (rapport déposé sur table) pour corriger une erreur matérielle.*

Le comité syndical du 9 février 2016 a validé le principe de participations financières du SDES pour la réalisation de diagnostics du patrimoine d'éclairage public des communes adhérentes, réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SDES.

La délibération CS 1-16-2023 du 22 février 2023 est venue réaffirmer et abonder ce principe, avec un taux de participation financière de 60 % du montant HT des études afférentes, sans limite d'habitants ou de quantité de points lumineux.

Aussi, il convient que le présent bureau syndical analyse et valide ou non le dossier présenté dans le tableau annexé au présent rapport.

Ce dossier représente un engagement budgétaire du SDES de 3 400 €HT avec un reste à charge final de 2 040 €HT correspondant à la participation financière du SDES.

Toutefois, le montant de cette participation pourra être réévalué en fonction de la quantité réelle de points lumineux relevés lors de l'étude.

Dès lors et dans ce cadre, le dossier devra faire l'objet d'une analyse supplémentaire du bureau syndical afin de décider ou non de l'engagement budgétaire complémentaire.

Il est précisé que suite à la validation par le comité syndical du 23 février dernier de faire évoluer le taux de participation financière à 60 %, le dossier présenté ce jour et déjà validé lors du précédent bureau syndical, est représenté afin qu'il bénéficie du nouveau taux de participation pour 2023.

**Compte tenu des éléments ci-dessus, le bureau syndical est invité à :**

- ▶ **Approuver le dossier listé dans l'annexe jointe au présent rapport ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à signer avec la commune concernée la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage, valant convention financière et spécifique au dossier, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des prestations afférentes ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à signer les avenants éventuels associés à la convention précitée, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des prestations afférentes ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à prendre toutes décisions concernant l'émission des bons de commande et l'exécution des marchés ;**
- ▶ **Autoriser les engagements budgétaires de ce dossier, sur la base des montants mentionnés dans le tableau financier joint en annexe au présent rapport ;**
- ▶ **Donner délégation à Monsieur le Président pour notifier la participation financière du SDES à la collectivité concernée.**

*Michel DYEN soumet le vote à l'assemblée.*

**Adopté à l'unanimité.**

## Travaux d'enfouissement de réseaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES : programme provisoire 2023

*Monsieur le Président indique en préalable qu'une modification a été apportée par un rapport déposé sur table, pour ajouter deux nouvelles opérations et corriger des erreurs matérielles.*

Le SDES assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité (réseau DP) à la demande des collectivités intéressées, avec convention spécifique à chaque opération, afin que celui-ci assure simultanément la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public et le génie civil des réseaux de télécommunication sur le périmètre considéré.

Les modalités techniques, juridiques et financières de réalisation des prestations et travaux sont précisées dans la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et son annexe financière afférente à chaque opération.

7 nouvelles opérations ont été enregistrées. Il convient que le présent bureau syndical les valide ou non :

- ▶ Bourdeau, route du Port, réseau BT (150 ml) ;
- ▶ Barberaz, RD1006 Tranche 2 Ouest, réseau HTA/BT + poste (650ml) ;
- ▶ Drumettaz-Clarafond, Route du Biolay – Tranche 2, réseau BT (190 ml) ;
- ▶ Jarrier, Notre Dame, Bormat, Varcinières – Tranche 2, réseau BT (220 ml) ;
- ▶ Ecole, secteur Mairie, réseau BT (100 ml) ;
- ▶ La Bridoire, route de Vergenucle réseau HTA / BT (1 300 ml) ;
- ▶ Bourdeau, route du Port, réseau BT (150 ml).

De plus, 1 opération déjà validée antérieurement, nécessitent des compléments budgétaires suite au résultat de l'appel d'offres afférent ou à des modifications en cours d'opération. Il convient que le bureau syndical les valide ou non :

▶ **Jacob-Bellecombette**, Rue du Granier, réseau BT (300 ml).

Les éléments détaillés, notamment financiers, spécifiques aux opérations ci-dessus, sont présentés dans le tableau annexé au présent rapport.

**Compte tenu de ces éléments, le bureau syndical est invité à :**

- ▶ **Approuver la reprise des opérations validées lors du bureau syndical du 7 février 2023 pour porter la participation du SDES sur le réseau DP de 60% à 70% ou de 50% à 60% en fonction du montant des travaux ;**
- ▶ **Approuver le programme provisoire 2023 de travaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES aux conditions financières mentionnées dans le tableau financier prévisionnel annexé au présent rapport ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à signer les conventions spécifiques à chaque opération avec chaque collectivité concernée, à savoir soit la convention financière, soit la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'éclairage public et/ou le génie civil des réseaux de télécommunication valant convention financière ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des travaux afférents ;**
- ▶ **Autoriser les engagements budgétaires des 7 nouvelles opérations concernées par le présent rapport, ainsi que l'engagement complémentaire de l'opération concernée sur la base des montants maximum mentionnés dans le tableau financier prévisionnel annexé au présent rapport, étant précisé que le montant définitif des dépenses correspondra à la réalité des prestations et travaux réalisés ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations, à authentifier les diverses conventions de servitudes et documents associés, à prendre toutes décisions concernant l'attribution, l'exécution et la signature des marchés afférents, ainsi qu'à signer les avenants de transfert de contrats d'études et/ou de travaux pour les dossiers concernés, et ce dans la limite maximale des montants estimatifs indiqués dans le tableau financier prévisionnel annexé au présent rapport.**
- ▶ **Autoriser Monsieur le 2<sup>ème</sup> vice-Président à signer les diverses conventions de servitudes et documents associés.**

Michel DYEN soumet le vote à l'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

### Travaux IRVE : programme provisoire 2023

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment l'article L.2224-37, permet le transfert de la compétence « *IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (IRVE)* » aux Autorités Organisatrices d'un réseau public de Distribution d'Electricité (AODE) visées à l'article L.2224-31 du CGCT.

Le SDES, territoire d'énergie Savoie, a décidé d'accompagner les collectivités dans ce domaine en souhaitant prendre la compétence IRVE pour assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux et prestations visant à la fourniture, la pose et le raccordement de bornes IRVE afin de disposer d'une vision à l'échelle de toute la Savoie.

La délibération du Comité Syndical n° CS 4-16-2022 en date du 4 octobre 2022 a approuvé la convention d'application du transfert de la compétence IRVE des collectivités vers le SDES et les modalités financières du SDES permettant d'accompagner des collectivités.

Afin mettre en œuvre la fourniture, la pose et le raccordement des bornes IRVE concernées, le SDES a notifié un marché de travaux de type accord-cadre à bons de commande avec l'entreprise Citéos, d'une durée d'une année, du 2 août 2022 au 1<sup>er</sup> août 2023. Il existe également la possibilité de réaliser 6 bornes dans le cadre de la DSP du réseau eborn via SPBR1 (Easy Charge).

Si la collectivité a transféré la compétence IRVE, le SDES assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'installation des IRVE, via une convention d'application spécifique à chaque opération qui précise les modalités techniques, juridiques et financières du transfert de compétence ainsi que de la réalisation des prestations et travaux.

Il est demandé au présent bureau syndical de valider ou non les 4 nouvelles opérations d'installation d'IRVE listées ci-après :



DULLIN	Parking poste Dullin, D37A, route de Vergenucle	22/22 kW - AC/AC - 2 PDC
SAINT-ALBAN-LEYSSE	Parking Collège, avenue de la Mairie	22/24 kW AC-DC - 2 PDC
MOTTE-SERVOLEX (LA)	Parking Raoul Villot ouest	22/24 kW AC-DC - 2 PDC
MOTTE-SERVOLEX (LA)	Parking Raoul Villot est	22/22 kW - AC/AC - 2 PDC

Les éléments détaillés, notamment financiers, spécifiques aux opérations ci-dessus, sont présentés dans le tableau annexé au présent rapport.

**Compte tenu de ces éléments, le bureau syndical est invité à :**

- ▶ **Approuver le programme 2023 des travaux d'installation d'IRVE sous maîtrise d'ouvrage du SDES aux conditions financières mentionnées dans le tableau financier prévisionnel annexé au présent rapport ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à signer les conventions spécifiques à chaque opération avec les collectivités concernées, notamment la convention d'application ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des travaux afférents ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à signer, le cas échéant, les Conventions d'Occupation du Domaine d'une Personne publique (CODP) ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à signer le recensement et état des biens mis à disposition du SDES et le procès-verbal contradictoire ad hoc ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le 2<sup>ème</sup> vice-président du SDES, à signer le cas échéant, les conventions de servitudes ;**
- ▶ **Autoriser les engagements budgétaires des opérations susmentionnées par le présent rapport, sur la base des montants maximum mentionnés dans le tableau financier prévisionnel annexé au présent rapport, étant précisé que le montant définitif des dépenses correspondra à la réalité des prestations et travaux réalisés ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à lancer des consultations, à authentifier les diverses conventions de servitudes et documents associés, à prendre toutes décisions concernant, l'exécution du marché de travaux avec Citéos de type accord-cadre précité, et la signature des bons de commande, à prendre toutes décisions concernant l'exécution du marché de travaux de la DSP du réseau eborn via SPBR1 (Easy Charge) et ce dans la limite maximale des montants estimatifs indiqués dans le tableau financier prévisionnel annexé au présent rapport.**

Les remarques étant épuisées, Michel DYEN soumet le vote à l'assemblée.

**Adopté à l'unanimité.**

### **Point divers - rapport sans délibération :**

**1 – Commune de Chignin**

**2 – Commune de Pugny-Chatenod**

Monsieur le Président présente deux dossiers particuliers dont le détail est apporté par un rapport déposé sur table.

Il est demandé l'avis du bureau syndical sur deux cas particuliers, comme présentés ci-après.

#### **1 - Commune de Chignin : Diagnostic éclairage public annulé**

La commune de Chignin a délibéré en mars 2022 pour faire réaliser un diagnostic de son parc d'éclairage public par le biais du SDES.

Le SDES a donc mandaté la société Ombres & Lumières, titulaire du marché de diagnostic d'éclairage public 2021 004 002, pour la réalisation de cette prestation (bon de commande en date du 4 avril 2022).

Par courriel du 11 avril, la commune a informé le prestataire de son souhait d'annuler la mission.

A ce jour le SDES reste en attente d'un courrier officiel de la commune pour acter sa décision.

Suite à l'annulation, le SDES doit verser à Ombres et Lumières une indemnité correspondant à 4% du montant HT du marché, conformément au CCP du marché et à l'article 40 du CCAG PI.

Le montant du marché HT pour les prestations de la commune de Chignin s'élevant à 1 900€, cette indemnité s'élèverait donc à 76 €.

**Il est proposé au bureau syndical :**

- **soit d'indemniser le prestataire et refacturer cette indemnité à la commune de Chignin,**



- **soit lui transmettre un simple courrier l'informant de la difficulté de ce changement de position.**

Michel DYEN soumet la proposition à l'assemblée, il est voté à l'unanimité de transmettre un simple courrier l'informant de la difficulté de ce changement de position.

**Adopté à l'unanimité.**

## **2- Commune de Pugny-Chatenod : Participation financière EP - Dossier n°2021-044**

Une participation financière de 14 435,00 € a été notifiée à la commune de Pugny-Chatenod le 13/01/2022. En raison de l'annulation des élections municipales par le Conseil d'Etat le 14 avril 2022, de la réélection le 26 juin 2022 et des difficultés de livraison des matériaux à la société attributaire du marché public, la commune n'a pas pu mettre en œuvre le commencement des travaux dans le délai d'un an.

Aussi, la commune de Pugny-Chatenod a sollicité le SDES par courrier le 25/11/2022 dernier pour demander une prolongation supplémentaire de la participation financière pour une durée de 6 mois à compter du 13 janvier 2023.

**Il est proposé au bureau syndical :**

- **d'accorder à la commune la prolongation des travaux de rénovation de l'éclairage public de 6 mois.**

Michel DYEN soumet la proposition à l'assemblée, il est voté à l'unanimité d'accorder à la commune la prolongation des travaux de rénovation de l'éclairage public de 6 mois.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Suite à l'envoi par le SDES d'un mail d'invitation à la restitution du Schéma Directeur des IRVE réalisé en 2022, Jean-Claude RAFFIN demande si le message a été envoyé à tous les élus et techniciens. Nathalie LAUGIER lui confirme que le webinaire est ouvert à tous.

Michel DYEN rappelle que le prochain bureau syndical aura lieu le 25 avril 2023 à 14h30 au SDES et le comité syndical le 9 mai 2023 à 18h au SDES.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie l'Assemblée et lève la séance à 15h.

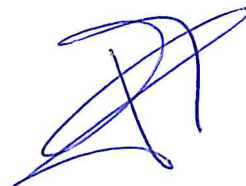
La secrétaire/auxiliaire de séance,  
**Nathalie LAUGIER**



Le secrétaire de séance  
**Yves BERTHIER**



Le Président  
**Michel DYEN**



**ANNEXES - Délibérations**





**SDES, territoire d'énergie Savoie**  
(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)  
Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau  
73290 La Motte-Servolex

### Extrait

Du registre des délibérations du **bureau syndical**

### Délibération n° BS 2-1-2023

**Objet :**  
**Audits énergétiques des bâtiments communaux :**  
participations financières

### Membres :

En exercice : 13  
Présents : 8  
Présents prenant part à la délibération : 8

### Date de la convocation

21 février 2023

### Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera mise à disposition sur le site du SDES en mars 2023.

### Séance du 21 mars 2023

L'an deux mille vingt-deux,  
Le 21 mars 2023 à 14 h 30,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN, Président.

Étaient présents : Marie-Claire **BARBIER**, Chantal **MARTIN**, Yves **BERTHIER**, Serge **DAL BIANCO**, Michel **DYEN**, Jean-Claude **RAFFIN**, Christian **RAUCAZ** et Alain **ZOCOLO**.

Étaient excusés : Béatrice **SANTAIS**, Robert **AGUETTAZ**, Roger **BLANC-COQUAND**, Serge **TICKIEWITCH** et Jean-Marc **VIAL**.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le comité syndical du 29 juin 2021 a validé le principe de participations financières pour la réalisation d'audits énergétiques du patrimoine bâti des communes adhérentes du SDES, réalisés à l'initiative des communes sous leur propre maîtrise d'ouvrage ou sous celle du SDES.

Ces participations sont éligibles aux seules communes adhérentes, à l'exception de celles > 2 000 habitants n'ayant pas pris de délibération concordante à celle du SDES concernant la répartition des recettes issues de la TCCFE (équivalent du coefficient 3,5 conservé par le SDES et équivalent du coefficient 5 reversé à la commune).

De plus, le SDES étant lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) ACTEE II SEQUOIA organisé par la FNCCR, plus particulièrement pour le territoire des agglomérations de Grand Lac et Grand Chambéry, ce programme peut financer des audits énergétiques pour le compte des communes de ces territoires afin de les aider dans leurs actions de maîtrise de l'énergie.

Aussi, il convient que le bureau syndical statue sur les dossiers présentés en annexe à la présente délibération, à savoir :

- ▶ 10 dossiers validés au précédent bureau syndical à valider de nouveau, représentaient initialement un engagement budgétaire global de 38 757,00 € TTC avec un reste à charge final pour le SDES de 16 148,75 € HT. Le montant a été révisé et s'établit maintenant à un engagement budgétaire global de 29 928,00 € TTC avec un reste à charge final pour le SDES de 12 470,00 € HT, tel que présenté dans le tableau n° 1 de l'annexe jointe à la présente délibération.
- ▶ 9 nouveaux dossiers à valider, à réaliser sous MOA du SDES, représentant dès lors un engagement budgétaire global de 33 216,00 € TTC avec un reste à charge final pour le SDES de 4 930 € HT, tel que présenté dans le tableau n° 1 de l'annexe jointe à la présente délibération.

Il est précisé que les montants estimés des audits, validés lors du dernier bureau syndical du 7 février ont été revus à la baisse. En effet, le recul d'une année de consultation sur cette typologie d'étude permet à ce jour d'avoir des estimations plus proches des prix réellement obtenus à l'issue de la mise en concurrence. Les chiffres indiqués dans le tableau « Dossiers à valider », tiennent également compte de cette estimation plus fine.

**Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, décide à l'unanimité des présents ayant pris part à la délibération :**

- ▶ **D'approuver les dossiers listés dans le tableau annexé à la présente délibération ;**
- ▶ **D'autoriser Monsieur le Président, à signer avec chaque commune concernée les conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage spécifiques, valant convention financière à chaque dossier, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des prestations ;**
- ▶ **D'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des prestations afférentes ;**
- ▶ **D'autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations, à prendre toutes décisions concernant l'attribution, l'exécution et la signature des marchés subséquents afférents ;**
- ▶ **D'autoriser les engagements budgétaires des 9 dossiers sous MOA du SDES, sur la base des montants mentionnés dans le tableau n°1 annexé à la présente délibération .**
- ▶ **De donner délégation à Monsieur le Président pour solliciter et percevoir les aides octroyées aux communes auprès des différents financeurs (SEQUOIA, EPCI, etc...).**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Président du SDES,  
Michel DYEN





# 1- Audits énergétiques des bâtiments communaux sous MOA SDES: participations financières 2023

Dossiers validés		Informations générales				Synthèse financière						
Réf dossier	Commune	Nom du bâtiment	Type d'étude	Surface en m2	Date demande	Type MOA	Coût audit HT estimé	Engagements budgétaires SDES TTC	Participation SEQUOIA (SDES)	Participation SDES	Participation autres financements	Reste à charge communal HT (*)
23001 AUDIT	Trévisin	Mairie + cantine	STD	530	23 janv 2023	SDES	2 475.00	2 970.00	1 237.50	1 237.50		1 237.50
23002 AUDIT	Trévisin	Salle des fêtes	STD	440	23 janv 2023	SDES	1 980.00	2 376.00	990.00	990.00		990.00
23003 AUDIT	Trévisin	Presbytère	STD	300	23 janv 2023	SDES	1 980.00	2 376.00	990.00	990.00		990.00
23004 AUDIT	Trévisin	Ecole	STD	560	23 janv 2023	SDES	2 475.00	2 970.00	1 237.50	1 237.50		1 237.50
23005 AUDIT	Ayn	Logement communaux	STS	250	26 janv 2023	SDES	1 320.00	1 584.00	660.00	660.00		660.00
23006 AUDIT	Ayn	Mairie/Ecole	STS	250	26 janv 2023	SDES	1 320.00	1 584.00	660.00	660.00		660.00
23008 AUDIT	Val d'Isère	Centre Technique Municipal	STD	4965	09 janv 2023	SDES	4 450.00	5 340.00	2 225.00	2 225.00		2 225.00
23009 AUDIT	Val d'Isère	Maison de Val	STD	1210	09 janv 2023	SDES	2 970.00	3 564.00	1 485.00	1 485.00		1 485.00
23010 AUDIT	Val d'Isère	Crèche	STD	1092	09 janv 2023	SDES	2 970.00	3 564.00	1 485.00	1 485.00		1 485.00
23011 AUDIT	Esserts-Blay	Ecole	Elude de substitution	600	13 janv 2023	SDES	3 000.00	3 600.00	1 500.00	1 500.00		1 500.00
Total déjà validé à ce jour (10 dossiers)							24 940.00	29 928.00	0.00	12 470.00	0.00	12 470.00

Dossiers à valider		Informations générales				Synthèse financière						
Réf dossier	Commune	Nom du bâtiment	Type d'étude	Surface en m2	Date demande	Type MOA	Coût audit HT estimé	Engagements budgétaires SDES TTC	Participation SEQUOIA (SDES)	Participation SDES	Participation autres financements	Reste à charge communal HT (*)
23007 AUDIT	Grésy sur Isère	Mairie	STD	1297	08 déc 2022	SDES	2 970.00	3 564.00	1 485.00	1 485.00		1 485.00
23012 AUDIT	Bourdeau	Cure	STS	80	27 févr 2023	SDES	1 320.00	1 584.00	725.00	725.00		725.00
23013 AUDIT	Viviers-du-Lac	Groupe scolaire + Cantine + Bibliothèque	STD	2100	06 févr 2023	SDES	4 450.00	5 340.00	2 225.00	2 225.00		2 225.00
23014 AUDIT	Viviers-du-Lac	Mairie	STD	370	06 févr 2023	SDES	1 980.00	2 376.00	990.00	990.00		990.00
23015 AUDIT	La Bardoire	Gymnase + Boulo-drome	STS	1300	14 déc 2022	SDES	1 980.00	2 376.00	990.00	990.00		990.00
23016 AUDIT	La Ravoire	Gymnase municipal	STS + Elude de substitution	1386	08 mars 2023	SDES	4 000.00	4 800.00	2 000.00	2 000.00		2 000.00
23017 AUDIT	La Ravoire	Espace culturel Jean Blanc (ECJB)	STS + Elude de substitution	1757	08 mars 2023	SDES	4 000.00	4 800.00	2 000.00	2 000.00		2 000.00
23018 AUDIT	La Ravoire	Halle Henri Salvador ( Boulo-drome et Salle Festive)	STS + Elude de substitution	2478	08 mars 2023	SDES	5 000.00	6 000.00	2 500.00	2 500.00		2 500.00
23019 AUDIT	La Ravoire	Complexe du Tennis (lennis couvert et club-house)	STS	1322	08 mars 2023	SDES	1 980.00	2 376.00	990.00	990.00		990.00
Validés le 21 Mars 2023 (9 nouveaux dossiers)							27 680.00	33 216.00	7 490.00	4 930.00	5 230.00	10 160.00
Total année 2023 (19 dossiers)							52 620.00	63 144.00	7 490.00	17 400.00	5 230.00	22 630.00

(\*) la totalité de la TVA sur le coût définitif HT des audits sera supportée par la Commune et remboursée au SDES

# 2- Audits énergétiques des bâtiments communaux sous MOA communale : participations financières 2023

Dossiers validés		Informations générales				Synthèse financière						
Réf dossier	Commune	Nom du bâtiment	Type d'étude	Surface en m2	Date demande	Type MOA	Coût audit HT estimé	Engagements budgétaires pour la commune TTC	Participation SEQUOIA (SDES)	Participation SDES	Participation autres financements	Reste à charge communal HT (*)
Total déjà validé (0 dossier)							0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total année 2023 (0 dossier)							0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Simulation Thermique Statique  
 (2) Simulation Thermique Dynamique  
 Nouveaux dossiers déjà validés  
 Compléments dossiers déjà validés

Envoyé en préfecture le 23/03/2023  
 Reçu en préfecture le 23/03/2023  
 Publié le 23/03/2023  
 ID : 073-257302232-20230321-DELIB\_BS\_2\_1\_23-DE



Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Publié le



ID : 073-257302232-20230321-DELIB\_BS\_2\_1\_23-DE

**SDES, territoire d'énergie Savoie**  
(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)

Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau  
73290 La Motte-Servolex

### Extrait

Du registre des délibérations du **bureau syndical**

### Délibération n° BS 2-2-2023

#### Objet :

**Travaux d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage des communes : participations financières**

#### Membres :

En exercice : 13

Présents : 8

Présents prenant part à la délibération : 8

#### Date de la convocation

21 février 2023

#### Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera mise à disposition sur le site du SDES en mars 2023.

### Séance du 21 mars 2023

L'an deux mille vingt-deux,  
Le 21 mars 2023 à 14 h 30,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN, Président.

Étaient présents : Marie-Claire BARBIER, Chantal MARTIN, Yves BERTHIER, Serge DAL BIANCO, Michel DYEN, Jean-Claude RAFFIN, Christian RAUCAZ et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Béatrice SANTAIS, Robert AGUETTAZ, Roger BLANC-COQUAND, Serge TICHKIEWITCH et Jean-Marc VIAL.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Les comités syndicaux des 14 juin et 4 octobre 2016 ont validé le principe de la participation financière du SDES aux travaux d'amélioration énergétique de l'éclairage public réalisés à l'initiative des communes et de leurs structures intercommunales de rattachement, tant en rénovation qu'en création et ce, à compter du second semestre 2016.

Ces participations sont éligibles aux seuls travaux contribuant aux économies d'énergie dans ce domaine : fourniture et pose de luminaires performants, fourniture et pose d'horloges astronomiques...

Pour les dossiers présentés au présent bureau syndical, les modalités de constitution et de dépose des dossiers ainsi que les participations financières, sont celles définies par le comité syndical du 22 février 2023.

Aussi, il convient que le présent bureau syndical statue sur les 3 nouveaux dossiers notés A VALIDER.

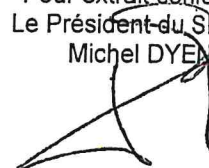
Ces 3 dossiers listés dans le tableau annexé à la présente délibération représentent une participation financière potentielle maximum de 13 228 €.

**Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents ayant pris part à la délibération :**

- ▶ **D'approuver les 3 dossiers listés dans le tableau annexé à la présente délibération ;**
- ▶ **D'autoriser les engagements budgétaires des 3 nouveaux dossiers, sur la base des montants maximum mentionnés dans le tableau financier annexé à la présente délibération, soit une participation financière maximum globale de 13 228 € ;**
- ▶ **De donner délégation à Monsieur le Président pour notifier la participation financière du SDES aux maîtres d'ouvrages concernés.**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Président du SDES,  
Michel DYEN



Annexe délibération n° BS 2-2-2023

## Travaux d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage des communes : participations financières 2023

Réf dossier	Dossiers validés		Suivi du dossier		Synthèse des montants en €			Matériels éligibles		
	Commune	Localisation des travaux	Date de réception dossier	Complet le	Montant travaux (HT)	Montant travaux éligibles (HT)	Montant participation SDES	Luminaires	Horloges astronomiques	Luminaires solaires
23002	Saint-Genix-les-Villages	Divers secteurs	06 déc 2022	06 déc 2022	4800	4800	1980		12	
23003	La Léchère	Divers secteurs hors zone en régie (Petit Coeur)	19 déc 2022	20 déc 2022	16680	13920	4785		29	
23004	Saint-Marcel	La Saulcelle	15 déc 2022	20 janv 2023	18310	15314	4060	18		
23006	Drumettaz-Clarafond	Le Biblay	03 janv 2023	05 janv 2023	22500	22500	3475	15		
23007	Les Chapelles	Picolard, Montigrod, Chef Lieu	12 janv 2023	16 janv 2023	20800	17920	3670	16		
		Total déjà validé à ce jour (5 dossiers)			83 090	74 454	17 970	49	41	0

Réf dossier	Compléments validés		Suivi du dossier		Synthèse des montants en €			Matériels éligibles		
	Commune	Localisation des travaux	Date de réception dossier	Complet le	Montant travaux (HT)	Montant travaux éligibles (HT)	Montant participation SDES	Luminaires	Horloges astronomiques	Luminaires solaires
2021-48a	Saint-Pierre-d'Albigny	Complément horloges supplémentaires	12 nov 2021	15 nov 2021	20 700	20 700	2 985		4	
		Total déjà validé à ce jour ( 1 complément)			20 700	20 700	2 985	0	4	0

Réf dossier	Dossiers à valider		Suivi du dossier		Synthèse des montants en €			Matériels éligibles		
	Commune	Localisation des travaux	Date de réception dossier	Complet le	Montant travaux (HT)	Montant travaux éligibles (HT)	Montant participation SDES	Luminaires	Horloges astronomiques	Luminaires solaires
23001	Moiz	Divers secteurs	15 déc 2022	06 févr 2023	36 061	23 568	5 935	20	9	
23008	La Bathie	Divers secteurs	13 janv 2023	07 févr 2023	63 305	52 250	5 808	99		
23011	Beaufort	Ensemble de la commune	31 janv 2023	31 janv 2023	12 420	12 420	1 485		45	
		Validés le 21 mars 2023 (3 nouveaux dossiers)			111 786	88 238	13 228	119	54	0

Réf dossier	Compléments à valider		Suivi du dossier		Synthèse des montants en €			Matériels éligibles		
	Commune	Localisation des travaux	Date de réception dossier	Complet le	Montant travaux (HT)	Montant travaux éligibles (HT)	Montant participation SDES	Luminaires	Horloges astronomiques	Luminaires solaires
		Validé le 21 mars 2023 (0 complément)			0	0	0	0	0	0
		Total année 2023			215 576	183 392	34 183	168	99	0

Nouveaux dossiers déjà validés	
Compléments dossiers déjà validés	

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Publié le

ID : 073-257302232-20230321-DELIB\_BS\_2\_2\_23-DE





### Extrait

Du registre des délibérations du **bureau syndical**

### Délibération n° BS 2-3-2023

#### Objet :

**Diagnostics éclairage public :**  
participations financières

#### Membres :

En exercice : 13

Présents : 8

Présents prenant part à  
la délibération : 8

#### Date de la convocation

21 février 2023

#### Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera  
mise à disposition sur le site du SDES en  
mars 2023.

### Séance du 21 mars 2023

L'an deux mille vingt-deux,  
Le 21 mars 2023 à 14 h 30,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège  
social du SDES à la Motte-Servolex (73), après  
convocation légale, sous la présidence de Michel  
DYEN, Président.

Étaient présents : Marie-Claire BARBIER, Chantal  
MARTIN, Yves BERTHIER, Serge DAL BIANCO,  
Michel DYEN, Jean-Claude RAFFIN, Christian  
RAUCAZ, et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Béatrice SANTAIS, Robert  
AGUETTAZ, Roger BLANC-COQUAND, Serge  
TICKIEWITCH et Jean-Marc VIAL.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le comité syndical du 9 février 2016 a validé le principe de participations financières du SDES pour la réalisation de diagnostics du patrimoine d'éclairage public des communes adhérentes, réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SDES.

La délibération CS 1-16-2023 du 22 février 2023 est venue réaffirmer et abonder ce principe, avec un taux de participation financière de 60 % du montant HT des études afférentes, sans limite d'habitants ou de quantité de points lumineux.

Le dossier présenté représente un engagement budgétaire du SDES de 3 400 €HT avec un reste à charge final de 2 040 €HT correspondant à la participation financière du SDES.

Toutefois, le montant de cette participation pourra être réévalué en fonction de la quantité réelle de points lumineux relevés lors de l'étude.

Dès lors et dans ce cadre, le dossier devra faire l'objet d'une analyse supplémentaire du bureau syndical afin de décider ou non de l'engagement budgétaire complémentaire.

Il est précisé que suite à la validation par le comité syndical du 23 février dernier de faire évoluer le taux de participation financière à 60 %, le dossier présenté a déjà été validé lors du précédent bureau syndical. Il représente un nouveau taux de participation pour 2023.

**Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents ayant pris part à la délibération :**

- ▶ **D'approuver le dossier mentionné dans l'annexe jointe à la présente délibération ;**
- ▶ **D'autoriser Monsieur le Président à signer avec la commune concernée la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage, valant convention financière et spécifique au dossier, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des prestations afférentes ;**

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Publié le

ID: 073-257302232-20230321-DELIB\_BS\_2\_3\_23-DE

- ▶ ***D'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants éventuels associés à la convention précitée, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des prestations afférentes ;***
- ▶ ***D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes décisions concernant l'émission des bons de commande et l'exécution des marchés ;***
- ▶ ***D'autoriser les engagements budgétaires de ce dossier, sur la base des montants mentionnés dans le tableau financier joint en annexe à la présente délibération ;***
- ▶ ***De donner délégation à Monsieur le Président pour notifier la participation financière du SDES à la collectivité concernée.***

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Président du SDES,  
Michel DYEN



## Diagnostics éclairage public : participations financières 2023

Dossiers à valider		Informations générales			Synthèse financière			
Réf dossier	Commune	Qté estimée de pts lumineux	Date demande	Coût estimé du diagnostic (HT) à engager	Participation SDES (60%)	Participation autres financements	Reste à charge communal (TTC)	
23001 DIAG	VIVIERS-DU-LAC	406	16 janv 2023	3 400	2 040	0	2 040	
Validé le 21 mars 2023 (1 dossier) :				3 400	2 040	0	2 040	
Compléments validés		Informations générales			Synthèse financière			
Réf dossier	Commune	Qté estimée de pts lumineux	Date demande	Coût estimé du diagnostic (HT) à engager	Participation SDES (60%)	Participation autres financements	Reste à charge communal (TTC)	
		Total déjà validé à ce jour (0 complément) :			0	0	0	
		Total année 2023 (1 dossier et 0 complément)			3 400	2 040	0	2 040
		Nouveaux dossiers déjà validés						
		Compléments dossiers déjà validés						





**SDES, territoire d'énergie Savoie**  
(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)  
Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau  
73290 La Motte-Servolex

### Extrait

Du registre des délibérations du **bureau syndical**

### Délibération n° BS 2-4-2023

#### Objet :

**Travaux d'enfouissement de réseaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES :**

programme provisoire 2023

#### Membres :

En exercice : 13

Présents : 8

Présents prenant part à la délibération : 8

#### Date de la convocation

21 février 2023

#### Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera mise à disposition sur le site du SDES en mars 2023.

### Séance du 21 mars 2023

L'an deux mille vingt-deux,  
Le 21 mars 2023 à 14 h 30,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN, Président.

Étaient présents : Marie-Claire BARBIER, Chantal MARTIN, Yves BERTHIER, Serge DAL BIANCO, Michel DYEN, Jean-Claude RAFFIN, Christian RAUCAZ et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Béatrice SANTAIS, Robert AGUETTAZ, Roger BLANC-COQUAND, Serge TICHKIEWITCH et Jean-Marc VIAL.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le SDES assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité (réseau DP) à la demande des collectivités intéressées, avec convention spécifique à chaque opération, afin que celui-ci assure simultanément la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public et le génie civil des réseaux de télécommunication sur le périmètre considéré.

Les modalités techniques, juridiques et financières de réalisation des prestations et travaux sont précisées dans la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et son annexe financière afférente à chaque opération.

7 nouvelles opérations ont été enregistrées.

- ▶ **Bourdeau**, route du Port, réseau BT (150 ml) ;
- ▶ **Barberaz**, RD1006 Tranche 2 Ouest, réseau HTA / BT + poste (650 ml) ;
- ▶ **La Bridoire**, route de Vergenucle réseau HTA / BT (1 300 ml) ;
- ▶ **Drumettaz-Clarafond**, Route du Biolay – Tranche 2, réseau BT (190 ml) ;
- ▶ **Ecole**, secteur Mairie, réseau BT (100 ml) ;
- ▶ **Saint-Pierre-de-Belleville**, secteur Belleville HTA, réseau HTA + poste (350 ml).
- ▶ **Jarrier**, Notre Dame, Bormat, Varcinières – Tranche 2, réseau BT (220 ml) ;

De plus, 1 opération déjà validée antérieurement, nécessitent des compléments budgétaires suite au résultat de l'appel d'offres afférent ou à des modifications en cours d'opération.

- ▶ **Jacob-Bellecombette**, Rue du Granier, réseau BT (300 ml).

*Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents ayant pris part à la délibération :*

- ▶ *D'approuver le programme provisoire 2023 de travaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES aux conditions financières mentionnées dans le tableau financier prévisionnel annexé à la présente délibération ;*



Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Publié le

ID : 073-257302232-20230321-DELIB\_BS\_2\_4\_23-DE

- ▶ **D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions spécifiques à chaque opération avec chaque collectivité concernée, à savoir soit la convention financière, soit la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'éclairage public et/ou le genre civil des réseaux de télécommunication valant convention financière ;**
- ▶ **D'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des travaux afférents ;**
- ▶ **D'autoriser les engagements budgétaires des 7 nouvelles opérations concernées, ainsi que l'engagement complémentaire de l'opération concernée sur la base des montants maximum mentionnés dans le tableau financier prévisionnel annexé à la présente délibération, étant précisé que le montant définitif des dépenses correspondra à la réalité des prestations et travaux réalisés ;**
- ▶ **D'autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations, à authentifier les diverses conventions de servitudes et documents associés, à prendre toutes décisions concernant l'attribution, l'exécution et la signature des marchés afférents, ainsi qu'à signer les avenants de transfert de contrats d'études et/ou de travaux pour les dossiers concernés, et ce dans la limite maximale des montants estimatifs indiqués dans le tableau financier prévisionnel annexé à la présente délibération ;**
- ▶ **D'autoriser Monsieur le 2<sup>ème</sup> vice-Président à signer les diverses conventions de servitudes et documents associés.**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Président du SDES,  
Michel DYEN



## Travaux d'enfouissement de réseaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES - Programme provisoire 2023

Commune	Secteur des travaux	INSEE	Type MOA	Date BS	N° Opération SDES	Coûts liés à l'opération				Participation SDES		Répartition financière totale en €					
						Montant HT		TVA		Montant TTC		Participation publique	Commune	SDES			
						Réseaux DP (1)	Eclairage public	Télécoms	Réseaux DP (2)	Eclairage public (3)	Télécoms (4)				Travaux + Prestations	Participation aux travaux TTC	TVA récupérable
BOURGNET-OU-LAC (LE)	Secteur la Sarraz	73 051	MOA SDES	7-fév.-23	22034	70 500	43 027	40 837	15 700	10 773	200 853	2 000	5 645	128 033	15 700	56 930	
	Impasse de l'Archer	73 089	MOA SDES	7-fév.-23	20003	18 360		11 574	3 672	2 315	35 922		1 078	19 175	3 672	14 152	
	Secteur Haut du Chefleu	73 090	MOA SDES	7-fév.-23	20002	108 659	48 453	54 640	21 700	20 619	262 031	2 000	7 622	156 403	21 700	83 839	
	Secteur la Rochette Tranche 2	73 116	Opér. emises	7-fév.-23	20001	158 361	43 567	66 135	31 276	21 940	319 500	1 000	9 879	188 224	31 276	109 379	
	Chemin des Bupiards (Complément au projet initial présenté au BS du 09-09-2019)	73 182	Opér. emises	7-fév.-23	19065	4 503	12 594	9 659	901	4 450	31 068		963	29 777	901	2 392	
	Montée de l'église (Complément au projet initial présenté au BS du 31-04-2021)	73 197	Opér. emises	7-fév.-23	21021	4 010	-	-	804	-	4 823		145	1 752	804	2 412	
	Hameau des Arches (Complément au projet initial présenté au BS du 08-08-2019)	73 197	MOA SDES	7-fév.-23	19046	6 668	-	-	1 374	-	8 041		247	2 095	1 374	4 420	
	Hameau de Molant (Complément au projet initial présenté au BS du 12-12-2015)	73 270	TRANS MOA SDES	7-fév.-23	18520	43 289	6 972	11 072	6 654	3 609	73 575	75 742	2 207	41 593	8 644	25 516	
	<b>Total déjà validé à ce jour (4 opérations + 4 compléments) :</b>						<b>420 800</b>	<b>154 613</b>	<b>193 916</b>	<b>84 160</b>	<b>69 706</b>	<b>923 195</b>	<b>5 000</b>	<b>27 696</b>	<b>567 651</b>	<b>64 190</b>	<b>239 080</b>
	BOURDEAU	Secteur Mairie Rue du Port	73 650	MOA SDES	21-mars-23	23009	24 477		22 254	4 895	4 451	58 077		1 682	34 430	4 855	18 454
RD1006 Tranche 2 Ouest		73 029	Opér. emises	21-mars-23		115 207			23 041		138 249		4 147	40 200	23 041	79 124	
Secteur route de Viregnecle		73 658	MOA SDES	21-mars-23	20010	191 131	26 189	42 104	36 228	13 659	311 309	1 250	9 339	151 293	38 226	131 129	
Route du Bliatry - Tranche 2		73 103	Opér. emises	21-mars-23	20005	56 197	-	-	11 239	-	67 436		2 023	18 682	11 239	39 338	
Secteur Mairie		73 108	MOA SDES	21-mars-23		21 665	9 778	5 468	4 377	2 849	43 358	500	1 301	24 072	4 377	16 209	
Belleville HTA		73 272	MOA SDES	21-mars-23		70 256			14 051		84 307		2 529	23 606	14 051	49 180	
Noire Dame, Bormat et Varchubères - Tranche 2		73 138	Opér. emises	21-mars-23	22017	63 866	9 403	52 532	12 779	12 387	150 998	500	4 530	97 521	12 779	45 238	
<b>Validées le 21 mars 2023 (7 nouvelles opérations) :</b>						<b>543 050</b>	<b>44 270</b>	<b>122 339</b>	<b>108 610</b>	<b>33 346</b>	<b>877 387</b>	<b>2 250</b>	<b>25 652</b>	<b>390 036</b>	<b>108 610</b>	<b>378 641</b>	
JACOB-BELLECOMBETTE		Rue du Grandier (Complément au projet initial présenté au BS du 21-11-2021)	73 137	MOA SDES	21-mars-23	21078	4 577	5 408	3 155	915	1 712	15 766		473	12 577	915	2 746
		<b>Validé le 21 mars 2023 (1 complément à projet initial) :</b>						<b>4 577</b>	<b>5 408</b>	<b>3 155</b>	<b>915</b>	<b>1 712</b>	<b>15 766</b>		<b>473</b>	<b>12 577</b>	<b>915</b>
<b>Total travaux année 2023</b>						<b>965 427</b>	<b>204 390</b>	<b>319 430</b>	<b>193 665</b>	<b>104 764</b>	<b>1 790 686</b>	<b>7 250</b>	<b>53 721</b>	<b>970 264</b>	<b>103 685</b>	<b>680 467</b>	

(1) RESEAU DP : Réseau de distribution publique d'électricité  
 (2) TVA traitée via la DGFIP (réalisation d'un investissement du nouveau contrat de concession)  
 (3) TVA (éclairage public récupérée par la commune par le biais du FCTVA au taux actuel en vigueur.  
 (4) TVA (sans coté financé non récupérable)

Envoyé en préfecture le 23/03/2023  
 Reçu en préfecture le 23/03/2023  
 Publié le



ID : 073-257302232-20230321-DELIB\_BS\_2\_4\_23-DE

11	16
5	

Opérations nouvelles et compléments validés en 2023

7	
1	
8	

Nouvelle opération à valider  
 Compléments d'opérations à valider

4	
4	
8	

Nouvelles opérations déjà validées  
 Compléments d'opérations déjà validés

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Publié le

SLOW

ID: 073-257302232-20230321-DELIB\_BS\_2\_4\_23-DE



**Extrait**

Du registre des délibérations du **bureau syndical**

**Délibération n° BS 2-5-2023**

**Objet :**

**Travaux IRVE :**  
programme provisoire 2023

**Membres :**

En exercice : 13  
Présents : 8  
Présents prenant part à  
la délibération : 8

**Date de la convocation**

21 février 2023

**Nota :**

Le Président certifie que cette délibération sera  
mise à disposition sur le site du SDES en  
mars 2023.

**Séance du 21 mars 2023**

L'an deux mille vingt-deux,  
Le 21 mars 2023 à 14 h 30,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège  
social du SDES à la Motte-Servolex (73), après  
convocation légale, sous la présidence de Michel  
DYEN, Président.

Étaient présents : Marie-Claire **BARBIER**, Chantal  
**MARTIN**, Yves **BERTHIER**, Serge **DAL BIANCO**,  
Michel **DYEN**, Jean-Claude **RAFFIN**, Christian  
**RAUCAZ** et Alain **ZOCCOLO**.

Étaient excusés : Béatrice **SANTAIS**, Roger **BLANC-**  
**COQUAND**, Robert **AGUETTAZ**, Serge  
**TICHKIEWITCH** et Jean-Marc **VIAL**

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment l'article L.2224-37, permet le transfert de la compétence « *IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (IRVE)* » aux Autorités Organisatrices d'un réseau public de Distribution d'Electricité (AODE) visées à l'article L.2224-31 du CGCT.

Le SDES, territoire d'énergie Savoie, a décidé d'accompagner les collectivités dans ce domaine en souhaitant prendre la compétence IRVE pour assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux et prestations visant à la fourniture, la pose et le raccordement de bornes IRVE afin de disposer d'une vision à l'échelle de toute la Savoie.

La délibération du Comité Syndical n° CS 4-16-2022 en date du 4 octobre 2022 a approuvé la convention d'application du transfert de la compétence IRVE des collectivités vers le SDES et les modalités financières du SDES permettant d'accompagner des collectivités.

Afin mettre en œuvre la fourniture, la pose et le raccordement des bornes IRVE concernées, le SDES a notifié un marché de travaux de type accord-cadre à bons de commande avec l'entreprise Citéos, d'une durée d'une année, du 2 août 2022 au 1<sup>er</sup> août 2023. Il existe également la possibilité de réaliser 6 bornes dans le cadre de la DSP du réseau eborn via SPBR1 (Easy Charge).


Si la collectivité a transféré la compétence IRVE, le SDES assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'installation des IRVE, via une convention d'application spécifique à chaque opération qui précise les modalités techniques, juridiques et financières du transfert de compétence ainsi que de la réalisation des prestations et travaux.

Les 4 nouvelles opérations d'installation d'IRVE sont listées ci-dessous :

<b>DULLIN</b>	Parking poste Dullin, D37A, route de Vergenucle	22/22 kW - AC/AC - 2 PDC
<b>SAINT-ALBAN-LEYSSE</b>	Parking Collège, avenue de la Mairie	22/24 kW AC-DC - 2 PDC
<b>MOTTE-SERVOLEX (LA)</b>	Parking Raoul Villot ouest	22/24 kW AC-DC - 2 PDC
<b>MOTTE-SERVOLEX (LA)</b>	Parking Raoul Villot est	22/22 kW - AC/AC - 2 PDC

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Publié le 

ID : 073-257302232-20230321-DELIB\_BS\_2\_5\_23-DE

Les éléments détaillés, notamment financiers, spécifiques aux opérations ci-dessus, sont présentés dans le tableau annexé à la présente délibération.

**Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents ayant pris part à la délibération :**

- ▶ **D'approuver le programme 2023 des travaux d'installation d'IRVE sous maîtrise d'ouvrage du SDES aux conditions financières mentionnées dans le tableau financier prévisionnel annexé à la présente délibération ;**
- ▶ **D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions spécifiques à chaque opération avec les collectivités concernées, notamment la convention d'application ;**
- ▶ **D'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des travaux afférents ;**
- ▶ **D'autoriser Monsieur le Président à signer, le cas échéant, les Conventions d'Occupation du Domaine d'une Personne publique (CODP) ;**
- ▶ **D'autoriser Monsieur le Président à signer le recensement et état des biens mis à disposition du SDES et le procès-verbal contradictoire ad hoc ;**
- ▶ **D'autoriser Monsieur le 2<sup>ème</sup> vice-président du SDES, à signer le cas échéant, les conventions de servitudes ;**
- ▶ **D'autoriser les engagements budgétaires des opérations susmentionnées par le présent rapport, sur la base des montants maximum mentionnés dans le tableau financier prévisionnel annexé au présent rapport, étant précisé que le montant définitif des dépenses correspondra à la réalité des prestations et travaux réalisés ;**
- ▶ **D'autoriser Monsieur le Président à lancer des consultations, à authentifier les diverses conventions de servitudes et documents associés, à prendre toutes décisions concernant l'exécution du marché de travaux avec Citéos de type accord-cadre précité, et la signature des bons de commande, à prendre toutes décisions concernant l'exécution du marché de travaux de la DSP du réseau eborn via SPBR1 (Easy Charge) et ce dans la limite maximale des montants estimatifs indiqués dans le tableau financier prévisionnel annexé à la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Président du SDES,  
Michel DYEN





## Travaux d'installation IRVE sous maîtrise d'ouvrage du SDES - Programme provisoire 2023

Annexe délibération n° BS 2-5-2023

Commune d'implantation de la borne	Collectivité qui commande et qui paie la borne	Secteur des travaux	Type de borne	Nbre IRVE	Nbre PDC	INSEE	Compléance IRVE transférée OUI/NON	TCRFE transférée OUI/NON	Date BS	N° Opération	Travaux				Commune				SDES			
											Montant HT	TVA	Montant TTC	Pour info : ADVESIR jusqu'au 10/02/2023	Frais de MOA	TVA totale	TVA récupérable (plans raccordement)	TVA non récupérable (accordement)	Participation aux travaux TTC	TVA à récupérer	Participation aux travaux TTC	
AIX-LES-BAINS	AIX-LES-BAINS	Complément Avenue Victoria	22/24 kW AC-DC - 2 PDC	1	2	73 008	OUI	NON	7-févr-23	IRVE23003	8 296	1 625	9 921	166					8 236	1 625	1 625	
AIX-LES-BAINS	AIX-LES-BAINS	50 rue Abbé Pierre	22/24 kW AC-DC - 2 PDC	1	2	73 008	OUI	NON	7-févr-23	IRVE23006	25 128	5 683	30 811	-4 000	710	233		233	25 361	5 450	5 450	
AIX-LES-BAINS	AIX-LES-BAINS	Place Clémenceau	22/24 kW AC-DC - 2 PDC	1	2	73 008	OUI	NON	7-févr-23	IRVE23007	21 977	5 069	27 045	-4 000	634	233		233	22 210	4 835	4 835	
AIX-LES-BAINS	AIX-LES-BAINS	Entrée Hippodrome	22/24 kW AC-DC - 2 PDC	1	2	73 008	OUI	NON	7-févr-23	IRVE23008	21 068	4 881	25 959	-4 000	611	233		233	21 301	4 658	4 658	
CHAMOISSET	CHAMOISSET	Parking Impasse de la Gare	22/24 kW AC-DC - 2 PDC	1	2	73 068	OUI	OUI	7-févr-23	IRVE23009	22 047	5 209	27 256	-4 000		233		233	9 840	4 976	17 416	
NOVALAISE	NOVALAISE	Parking écomobilité, rue du Pré Rampau	22/24 kW - AC/AC - 2 PDC	1	2	73 191	OUI	OUI	7-févr-23	IRVE23010	12 347	2 990	15 337	-2 600		593		593	6 915	2 406	8 422	
SAINTE-HELENE-DU-LAC	SAINTE-HELENE-DU-LAC	Parking de la Mairie, route de l'Eglise	22/24 kW AC-DC - 2 PDC	1	2	73 240	OUI	OUI	7-févr-23	IRVE23001	23 082	5 416	28 499	-4 000		650		650	11 816	4 766	16 683	
SAINTE-HELENE-DU-LAC	SAINTE-HELENE-DU-LAC	Passage du Lac, route des Platillères	22/24 kW - AC/AC - 2 PDC	1	2	73 240	OUI	OUI	7-févr-23	IRVE23002	13 703	3 261	16 964	-2 600		233		233	6 368	3 027	10 556	
SAINTE-HELENE-DU-LAC	SAINTE-HELENE-DU-LAC	Place du Pont	22/24 kW AC-DC - 2 PDC	1	2	73 236	OUI	OUI	7-févr-23	IRVE23004	21 055	4 211	25 266	-4 000		233		233	8 544	3 978	16 722	
SAINTE-HELENE-DU-LAC	SAINTE-HELENE-DU-LAC	Salle polyvalente	22 kW - AC - 2 PDC	1	2	73 236	OUI	OUI	7-févr-23	IRVE23005	10 601	2 120	12 722	-2 600		233		233	4 297	1 887	8 423	
Total validé à ce jour (10 opérations) :											173 304	40 476	219 780	- 31 800	2 123	2 867	2 867	2 867	2 867	124 950	37 609	84 630
DULLIN	DULLIN	Parking poste Dullin, D57A, route de Vergenuech	22/24 kW - AC/AC - 2 PDC	1	2	73 104	OUI	OUI	21-mars-23	IRVE23011	10 423	2 605	13 027	-2 600		233		233	4 728	2 371	2 371	
SAINTE-HELENE-DU-LAC	SAINTE-HELENE-DU-LAC	Parking Collège, avenue de la Mairie	22/24 kW AC-DC - 2 PDC	1	2	73 222	OUI	OUI	21-mars-23	IRVE23012	27 271	5 212	32 483	-4 000		233		233	9 846	4 978	4 978	
MOTTE-SERVOLEX (LA)	MOTTE-SERVOLEX (LA)	Parking Rouil Villot ouest	22/24 kW AC-DC - 2 PDC	1	2	73 179	OUI	OUI	21-mars-23	IRVE23013	21 003	5 001	26 003	-4 000		233		233	9 316	4 767	4 767	
MOTTE-SERVOLEX (LA)	MOTTE-SERVOLEX (LA)	Parking Rouil Villot est	22/24 kW - AC/AC - 2 PDC	1	2	73 179	OUI	OUI	21-mars-23	IRVE23014	10 726	2 665	13 391	-2 600		233		233	4 880	2 432	2 432	
Validées le 21 mars 2023 (4 nouvelles opérations) :											69 422	15 482	84 904	- 13 200		933		933	29 772	14 549	14 549	
Total travaux année 2023											249 726	55 958	304 684	- 45 000	2 123	3 800	3 800	3 800	153 722	52 158	52 158	

Envoyé en préfecture le 23/03/2023  
 Reçu en préfecture le 23/03/2023  
 Publiée le 23/03/2023  
 ID : 073-257302232-20230321-DELIB\_BS\_2\_5\_23-DE

Opérations déjà validées **10**

Opérations à valider **4**

Opérations validées en 2022 **14**



Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Publié le

*SLOW*

ID : 073-257302232-20230321-DELIB\_BS\_2\_5\_23-DE